

Thérapeute en relation d'aide

Cours en visioconférence • Code : **COTRA**

Objectifs :

La vocation du Thérapeute en Relation d'Aide est d'accompagner la demande de soins chez toute personne en situation de mal-être, de crise ou de conflit et de l'aider à résoudre les dysfonctionnements physiques, émotionnels ou psychiques parfois en complémentarité avec d'autres professionnels de santé (Psychologues, Neuropsychologues, Médecins, Médecins-Psychiatres, Psychomotriciens, Orthophonistes, Sophrologues, etc.).

Destinataires :

- Toute personne désirant exercer la psychothérapie et la relation d'aide à autrui.
- Démarche de psychothérapie personnelle avec un(e) Psychologue répertorié(e) ADELI.
- Dossier avec présentation du parcours et motivation + entretien

Prérequis : Niveau Baccalauréat ou équivalence

Attestation :

- Examen réussi : Certificat privé de Thérapeute en relation d'aide

Pédagogie :

- L'enseignement est dispensé à de petits groupes de participants (minimum de 7 personnes et un maximum de 15 personnes). L'apport des connaissances est renforcé par un dialogue permanent entre les étudiants et le professeur pour une meilleure efficacité.
- Un fascicule de travail est remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu à la fin de chaque session, un participant qui le souhaite présente un résumé du cours (oral).
- Examen final QCM (Date en cours de programmation).
- Examen final étude de cas à l'écrit (Date en cours de programmation).
- Examen final : jeu de rôle en binôme patient/Thérapeute puis Thérapeute/patient (Date en cours de programmation).

Bibliographie :

- Bibliographie Manuel de poche de Psychiatrie clinique
Harold I. Kaplan, Benjamin J. Sadock
- Le soignant face à la souffrance
Laurent Morasz
- Le rôle du corps en psychothérapie
Henri Paumelle
- Le développement affectif et intellectuel de l'enfant
Bernard Golse
- Secrets et confidents au temps de l'adolescence
Alain Braconnier, Colette Chiland
- Alzheimer et maladies apparentées : traiter, soigner et accompagner au quotidien
Robert Moulias, Marie-Pierre. Hervy, Catherine Ollivet
- Dépasser ses traumatismes
Sylvie Tenenbaum Ma vie d'autiste, Temple Grandin

Modalités de formation :

Cette formation aura lieu en visioconférence

- 🕒 Tous les mardis de 18h à 21h
- 📅 Du 07 mai 2025 au 31 mars 2026

66 heures réparties sur 22 journées de formation.
1 journée : 3h00 de formation
12 apprenants maximum

Voir le planning au dos →

Tarif du cursus :

Au comptant : **900,00€ TTC**
En 5 mensualités : **5x 180,00€ TTC**
En convention : **1 170,00€ HT***

*Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement



Vous avez une question ?
Vous souhaitez des informations ?
Appelez **Magalie**
au **01 44 34 23 28**

Retrouvez toutes nos formations sur notre site :
www.cnpng-formation.com

CNPNG FORMATION

• Établissement d'enseignement Supérieur Privé enregistré auprès de l'Académie de Versailles sous le N° 0952166N

• N° de déclaration d'activité de formation :
11 75 54354 75





Formation dispensée par
Elisabeth ANGEVIN

- Psychologue-Psychothérapeute ADELI
- Neuropsychologue
- Victimologue EMDR

PLANNING SESSION 2025

22 JOURS / 66h - En visioconférence
PROGRAMME 2025/2026

Septembre	16	23	30		2025
Octobre	07	14	21	28	
Novembre	04	18	25		
Décembre	02	09	16		
Janvier	06	13	20	27	2026
Février	03	10	17	24	
Mars	03				

Cours le mardi

Examen : le 31 mars 2026

Thérapeute en relation d'aide

Cours en visioconférence • Code : **COTRA**

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Module 1 - «Etude du développement»

- Jour 1 : Enfant
- Jour 2 : Adolescent
- Jour 3 : Adulte et personne âgée

Module 2 - «Les différentes personnalités et leurs troubles»

- Jour 4 : Les différents types de personnalités
- Jour 5 : Les troubles psychotiques
- Jour 6 : Les troubles de l'humeur
- Jour 7 : Les troubles anxieux et névrotiques
- Jour 8 : Les troubles de l'adaptation et le deuil
- Jour 9 : Les troubles des conduites alimentaires
- Jour 10 : Les conduites

Module 3 - «Les principaux éléments de la relation d'aide»

- Jour 11 : Définir la relation d'aide et l'établir (les différents champs de la relation d'aide)
- Jour 12 : Aperçu des principales écoles et auteurs
- Jour 13 : Les émotions, le transfert et le contre-transfert et les mécanismes de défense
- Jour 14 : L'observation et la motivation

Module 4 - «Le Premier Entretien»

- Jour 15 : Le cadre et son importance
- Jour 16 : L'analyse de la demande
- Jour 17 : La relation patient/Thérapeute

Module 5 - «Thématiques»

- Jour 18 : Le Trouble du Spectre Autistique et ses particularités
- Jour 19 : Les traumatismes psychiques et leurs spécificités
- Jour 20 : Les démences : évolution et prise en charge
- Jour 21 : Les pathologies du sommeil

Module 6 - Préparation à l'examen

- Jour 22 : « Préparation à l'examen » - Questions-Réponses



**Flashez-moi !
Téléchargez-moi !**

Scannez ce QR Code pour
retrouver cette fiche dans
votre téléphone

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Thérapie en Relation d'Aide

Cours en visioconférence • Code : **COTRA**

Participant

Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____
Adresse : _____
Tél : _____ Email : _____

Entreprise

Responsable formation

Mlle Mme M. Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____
Raison sociale : _____
Adresse : _____
Tél : _____ Email : _____
Fax : _____ N° de SIRET : _____

Formation

Titres - Cours oraux	Dates	Financement personnel		Entreprise ou organisme HT
		Au comptant	En X mensualités	
<input type="checkbox"/> Thérapie en Relation d'Aide [COTRA] Mme E. Angevin	Du 16 septembre 2025 au 31 mars 2026	<input type="checkbox"/> 2 310 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 385 € TTC	<input type="checkbox"/> 3 003 € HT*
<input type="checkbox"/> Art Thérapie [CVAT] Mme A. Mulak	En cours de programmation	<input type="checkbox"/> 1 050 € TTC	<input type="checkbox"/> 5 x 210 € TTC	<input type="checkbox"/> 1 400 € HT*
<input type="checkbox"/> Formation en Sexothérapie [STFC-1]	Du 28 avril 2025 au 01 juillet 2025	<input type="checkbox"/> 1 075 € TTC	<input type="checkbox"/> 5 x 215 € TTC	<input type="checkbox"/> 1 390 € HT*

→ Cocher la formation désirée

*Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RÈGLEMENT à titre personnel

- Ci-joint la somme de : € Par : Chèque (à l'ordre de CNPG Conseil RH) Espèces Virement
 Paiement par prélèvement bancaire avec notre partenaire BRED Espace
 Paiement par carte bancaire via notre site www.cnpg-formation.com

Chèque ou virement : Possibilité de paiement en 5 ou 6 mensualités

(X mensualités : 1 paiement à l'inscription et les autres les mois suivants)

RÈGLEMENT professionnel (en convention)

Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : € + TVA ou mon entreprise, soit : € + TVA

J'autorise l'enregistrement et la rediffusion du cours aux membres de ma promotion (voir condition droit à l'image au verso)

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com)**. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

FACTURATION

Etablissement à facturer si différent :

Cachet, signature de l'entreprise et date

Signature et date du participant

Transmettez votre document à l'adresse postale ci-dessous ↓

CNPG FORMATION 48 rue de Marseille - 60590 FLAVACOURT

www.cnpg-formation.com

Je soussigné(e)

Madame Monsieur

Prénom : _____ Nom : _____

Société (éventuelle) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Veillez cocher la mention d'acceptation :

J'autorise à titre gratuit : CNPG FORMATION – 26-28 rue de Londres – 75009 PARIS à transmettre la rediffusion du cours dont je suis inscrit pour un usage de replay pédagogique et pour une durée limitée à 8 jours, aux élèves de la même promotion.

Je m'engage à ne jamais conserver sous toutes ses formes (images, vidéos ou bandes sonores) ces enregistrements de cours, et exclue toutes diffusions auprès de prospects, clients ou autre tiers, à des fins ou non d'usages commerciaux*.

CNPG Formation s'engage à ne pas conserver et/ou exploiter votre image et voix à des fins ou non d'usages commerciaux*.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

*Sous peine de l'article 226-1 et 226-8 du Code pénal qui prévoit la possibilité d'un an d'emprisonnement et une peine d'amende pouvant atteindre 45.000,00 euros.

Fait à :

Cachet (éventuel)

Le :

Signature et mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.

En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire :

• Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

• Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

• Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de :

CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 - Guichet 00382 - N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003

8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.

DROIT A L'IMAGE ET A LA VOIX

Dans une démarche de qualité et de rediffusion, vous autorisez à titre gratuit, le CNPG FORMATION à transmettre la rediffusion du cours dont vous participez pour un usage de replay pédagogique et pour une durée limitée à 8 jours, aux élèves de la même promotion.

Vous vous engagez à ne jamais conserver sous toutes ses formes (images, vidéos ou bandes sonores) ces enregistrements de cours, et excluez toutes diffusions auprès de prospects, clients ou autre tiers, à des fins ou non d'usages commerciaux*.

CNPG Formation s'engage à ne pas conserver et/ou exploiter votre image et voix à des fins ou non d'usages commerciaux*.

*Sous peine de l'article 226-1 et 226-8 du Code pénal qui prévoit la possibilité d'un an d'emprisonnement et une peine d'amende pouvant atteindre 45.000,00 euros.